



# Poux de tête – Recommandations pour les écoles

## Informations générales

**N'importe qui** peut attraper des poux – ensemble, on en vient vite à bout.

Les poux ont beau être inoffensifs, si rien n'est fait, ils se propagent rapidement **d'une tête à l'autre**, à la faveur de contacts directs p. ex. à la place de jeux, au sport, à l'école ou à la maison. En effet, contrairement à une idée encore très répandue, une infestation de poux n'est pas liée à un manque d'hygiène. Mais plus on attend, plus il est difficile de s'en débarrasser. Les maîtres mots sont **prévention et rapidité d'action pour casser le cycle de transmission à l'école**.

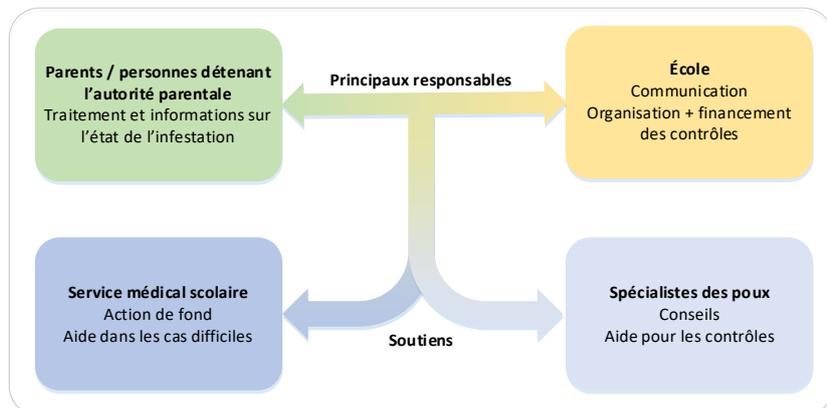
## Compétence

Les acteurs suivants viennent en renfort :

C'est aux **parents / personnes détenant l'autorité parentale** de procéder aux **contrôles et au traitement**.

- **Écoles** : comme elles consignent tous les cas, les écoles ont une vue d'ensemble. En fonction de la situation, elles peuvent demander de l'aide à des spécialistes des poux ou au service médical scolaire. Le financement des contrôles s'effectue par le biais des communes.
- **Spécialistes des poux** : dans l'idéal, chaque commune peut faire appel à une personne spécialement formée au traitement des poux. Celle-ci peut s'occuper de plusieurs sites scolaires. L'expérience montre qu'avec des conseils ciblés et une aide personnalisée, peu de moyens sont nécessaires pour venir à bout d'une infestation.
- **Service médical scolaire** : sur le plan de l'organisation, les infestations de poux relèvent de la compétence du service médical scolaire. Celui-ci doit être consulté en cas d'infestation majeure (plusieurs classes touchées) ou prolongée (> 1 mois), et peut bien sûr l'être avant.

L'implication précoce du **service médical scolaire** ou de **spécialistes des poux** est efficace.



\* : Les **membres de la famille** sont toutes les personnes qui vivent au sein du même ménage.

\*\* : Les **personnes contact** sont p. ex. des proches, connaissances, camarades de jeu, parents de jour, autres élèves, etc. avec lesquels on a eu des contacts étroits.

## Marche à suivre au sein de l'école

### Contrôles préventifs

(recommandés pour les écoles régulièrement infestées)

Les enfants ayant des poux vivants ne peuvent **retourner à l'école** qu'après avoir suivi un premier **traitement anti-poux acheté en pharmacie**. Les remèdes maison sont inefficaces.

- Le crâne de tous les élèves est examiné **2 à 3 fois par an**, p. ex. après les vacances scolaires.
- Ces contrôles sont effectués à l'**initiative de la direction de l'école** – p. ex. en faisant appel au Conseil des parents, qui met sur pied une équipe de volontaires.
- Les contrôles sont réalisés par les parents / personnes détenant l'autorité parentale (ou une équipe de volontaires), avec l'aide d'une ou un spécialiste des poux.
- Les parents / personnes détenant l'autorité parentale inspectent le crâne d'autres enfants que les leurs.
- La ou le **spécialiste des poux** donne les instructions, prodigue des conseils et s'assure que les contrôles ont été correctement menés.
- Une **séance d'information** sur les poux destinée aux parents est organisée chaque année à l'école.

### Les parents / personnes détenant l'autorité parentale constatent une infestation de poux de tête chez leur enfant

- Action selon le **plan par étapes (p.3)**
- Début du schéma de traitement selon la **notice pour les parents / personnes détenant l'autorité parentale**
- L'examen est effectué conformément au contrôle avec de l'après-shampooing et un peigne

### Traitement

Pour les détails, voir la **Notice pour les parents / personnes détenant l'autorité parentale**

- Les **traitements des poux** sont réservés aux cas où des poux vivants ont été trouvés.
- Le produit doit être appliqué **exactement comme indiqué sur le mode d'emploi**, en quantité suffisante.
- Tous les membres de la famille\* concernés doivent être traités le même jour.
- Lorsqu'une famille\* ne parvient pas à éradiquer les poux, elle est invitée à une consultation avec le service médical scolaire, qui fait parfois appel à une ou un spécialiste des poux pour l'occasion.
- Entre le début du traitement et les derniers contrôles, il s'écoule généralement **4 semaines**.

### Informations complémentaires & FAQ

<http://www.be.ch/poux>



\* : Les **membres de la famille** sont toutes les personnes qui vivent au sein du même ménage.

\*\* : Les **personnes contact** sont p. ex. des proches, connaissances, camarades de jeu, parents de jour, autres élèves, etc. avec lesquels on a eu des contacts étroits.

## Plan par étapes

	Parents / personnes détenant l'autorité parentale	Personnes contact	École	Spécialistes des poux / service médical scolaire
Premier cas au sein de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les parents / personnes détenant l'autorité parentale informent l'enseignant-e ainsi que les personnes contact (p. ex. proches, camarades de jeu, parents de jour, autres élèves).</li> <li>Début du traitement (voir schéma)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les personnes contact se soumettent à un contrôle.</li> <li>Infestation de poux : oui ou non ?</li> <li>Toute infestation de poux doit être <b>signalée</b> à l'école.</li> <li>Début du traitement (voir schéma)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'enseignant-e informe la direction de l'école de <b>toute</b> infestation de poux.</li> <li>L'enseignant-e distribue aux enfants la <b>Notice pour les parents / personnes détenant l'autorité parentale</b>.</li> <li>La direction de l'école consigne les cas et, en fonction de la gravité de la situation, fait appel à des spécialistes des poux ou au service médical scolaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandation : implication précoce de spécialistes des poux (conseils et contrôle pour la classe touchée sous 4 jours ouvrables)</li> </ul>
Plusieurs cas au sein de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite rigoureuse du traitement selon le schéma</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>En fonction de l'ampleur et de la durée de l'infestation (p. ex. &gt; 1 mois), la direction de l'école fait appel à des spécialistes des poux et/ou au service médical scolaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandation : implication précoce de spécialistes des poux (conseils et contrôle pour la classe touchée sous 4 jours ouvrables)</li> <li>Recommandation : information préventive du service médical scolaire</li> </ul>
Infestations tenaces 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voir FAQ</li> <li>Consultation du service médical scolaire</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Voir FAQ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Implication</b> du service médical scolaire (aide par des spécialistes des poux recommandée)</li> </ul>
Mesures préventives 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tout faire pour qu'ils ne reviennent pas : le mot d'ordre est <b>prévention</b>.</li> <li>Inspecter régulièrement le crâne des enfants pour s'assurer qu'ils n'ont pas de poux</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Tout faire pour qu'ils ne reviennent pas : le mot d'ordre est <b>prévention</b>.</li> <li>Inspecter régulièrement le crâne des enfants (p. ex. 2 à 3 fois par an, après les vacances scolaires) pour s'assurer qu'ils n'ont pas de poux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandation : formation préventive des parents / personnes détenant l'autorité parentale par des spécialistes des poux</li> <li>S'adresser en premier lieu à la ou au spécialiste des poux en cas d'infestation ultérieure</li> </ul>

### FAQ



\* : Les **membres de la famille** sont toutes les personnes qui vivent au sein du même ménage.

\*\* : Les **personnes contact** sont p. ex. des proches, connaissances, camarades de jeu, parents de jour, autres élèves, etc. avec lesquels on a eu des contacts étroits.